NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français

ALLOCATION PILOTEE EQUILIBRE

RAPPORT ANNUEL au 30 décembre 2022

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit

Natixis Investment Managers International 43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00

www.im.natixis.com

Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion 3

a) Politique d'investissement 3

■ Politique de gestion

b) Informations sur l'OPC 6

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

■ OPC Indiciel

■ Fonds de fonds alternatifs

■ Réglementation SFTR en EUR

■ Accès à la documentation

c) Informations sur les risques 7

■ Méthode de calcul du risque global

■ Effet de levier

■ Exposition à la titrisation

■ Gestion des risques

■ Gestion des liquidités

■ Traitement des actifs non liquides

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG) 9

e) Loi Energie Climat 11

2. Engagements de gouvernance et compliance 12

3. Frais et Fiscalité 22

4. Certification du Commissaire aux comptes 23

5. Comptes de l'exercice 28

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

ENVIRONNEMENT FINANCIER

Dès janvier, l'annonce d'un indice des prix à la consommation aux Etats-Unis en hausse de 7% sur un an en décembre, un plus haut depuis 40 ans, et une envolée des prix de l'énergie sous l'effet des tensions en Europe de l'Est ont ravivé les inquiétudes sur le rythme de normalisation de la politique monétaire américaine. Dans le sillage de la Réserve Fédérale, début février, la BCE a surpris en annonçant qu'elle se donnait la possibilité de remonter ses taux directeurs en 2022. L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février a entrainé une nouvelle hausse des cours des matières premières et de l'énergie et conduit les banques centrales, américaine et européennes, préoccupées par le risque inflationniste, à poursuivre, voire accélérer le mouvement de resserrement de leurs politiques monétaires malgré l'incertitude géopolitique. Dans ce contexte, les perspectives de croissance économique mondiale n'ont cessé de se dégrader, également affectées par la résurgence de la pandémie en Chine.

La Réserve Fédérale a entamé un cycle de hausse de ses taux directeurs le 16 mars en relevant de 25 points de base la fourchette de taux cible des Fed Funds, passée à 0,25%-0,50%. Alors que la demande et le marché du travail américains apparaissaient solides et l'inflation était jugée élevée et persistante, la banque centrale de Washington a augmenté à 7 reprises ses taux directeurs en 2022, en ajoutant un total de 425 points de base. En dépit d'un fléchissement de l'inflation sous-jacente depuis octobre, la Réserve Fédérale a souligné que la continuation du durcissement monétaire restait d'actualité en fin d'année, même si la hausse des taux décidée le 14 décembre n'a été que de 50 points de base contre les 75 points appliqués entre juin et novembre. En décembre, le président Powell a indiqué que les taux des Fed Funds seraient sans doute plus élevés en 2023 et sur une durée plus longue qu'envisagé en septembre par les membres de la Réserve Fédérale.

En Europe, la BCE a mis un terme à ses taux d'intérêt directeurs négatifs en juillet et les a relevés par 4 fois au 2ème semestre, en les incrémentant de 250 points de base sur la période. Le taux de facilité de dépôt est ainsi passé de -0,50% à 2,00%. En décembre, Mme Lagarde, la présidente de l'institution, a précisé que les investisseurs devraient s'attendre à une progression substantielle des taux directeurs à un rythme soutenu. La banque centrale de Francfort a également prévenu que la réduction de la taille de son bilan serait initialement de 15 Mds d'euros par mois à partir de mars 2023 pendant 4 mois.

En fin d'année, la Banque du Japon a semé le trouble en annonçant un ajustement de la bande de fluctuation autorisée pour le taux des obligations JGB à 10 ans : les rendements de ces emprunts d'état pourraient désormais atteindre 0,50% contre un maximum fixé auparavant à 0,25%.

1. Rapport de Gestion

La Chine est ressortie à contre-courant de ces évolutions et a maintenu un biais monétaire accommodant : après avoir reconfiné partiellement de grands centres urbains face à une poussée des cas d'infection à la Covid-19, les autorités chinoises ont signalé leur volonté de relancer l'activité. Ce n'est cependant qu'en décembre que la Chine a levé l'essentiel de ses mesures « zéro Covid », sous la pression sociale, confortant des espoirs de reprise économique.

Au Royaume-Uni, Mme Truss, la Première Ministre qui avait succédé à M. Johnson en septembre, a démissionné dès octobre et a été remplacée par M. Sunak. Le nouveau dirigeant a promis un projet de budget plus responsable que celui qui avait suscité l'extrême défiance des investisseurs en septembre en laissant entrevoir des baisses d'impôts massives financées par de la dette, poussant la Banque d'Angleterre à intervenir en urgence.

En Italie, la présentation de la composition du nouveau gouvernement Meloni en octobre dans le sillage de la démission du gouvernement Draghi et la confirmation de son ancrage européen ont rassuré.

Face à l'accélération de l'inflation provoquée initialement par la reprise de la demande post-pandémie puis par les effets de la guerre en Ukraine, au dynamisme de l'activité aux Etats-Unis et, en fin de période, aux anticipations de réouverture de l'économie chinoise, les taux de rendement obligataires souverains à 10 ans ont fortement rebondi de part et d'autre de l'Atlantique. Au 30 décembre 2022, le taux de rendement du T-Note américain a atteint 3,88%, en progression de 237 points de base sur l'exercice. Sur les marchés cœurs de la zone euro, la hausse des rendements a été plus prononcée : en fin d'année, le Bund allemand se négociait à 2,57% (+275 points) et l'OAT française à 3,12% (+292 points). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est élargi de 80 points de base en 2022 à 214 points en fin d'année.
Sur l'ensemble de l'exercice, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans a affiché une baisse de -10,53%. Alors que la composante Governments (Etats) a accusé un recul de -10,02%, la composante Corporates (Entreprises) a cédé 17%.

Sur l'ensemble de l'année, les indices MSCI des grands marchés d'actions ont enregistré des replis marqués en euro, pénalisés par le resserrement monétaire, la hausse des taux de rendement obligataires et la révision en baisse des perspectives de croissance économique globale, voire des craintes de récession : l'Europe a reculé de -9,49% (zone euro -12,49% et Europe hors zone euro -6,42%) et le Monde émergents inclus hors Europe a chuté de -13,67% (dont Etats-Unis -14,59%, Japon -11,18% et Emergents -14,85%). Le dollar s'est apprécié de 6,55% contre euro en 2022, soutenant la performance de la bourse américaine en euros

Le fonds a démarré l'exercice en étant surpondéré sur les marchés d'actions par rapport à son indicateur de référence. Cette surexposition a cependant été réduite au cours du 1er trimestre face aux incertitudes pesant sur la croissance économique mondiale dans un contexte de durcissement annoncé des politiques monétaires et de guerre en Ukraine. Au cours du 2ème trimestre, l'exposition actions est restée sous pondérée, mais avec des remontées tactiques de l'exposition afin de s'exposer aux phases de rebonds qui ont eu lieu pour la plupart avant les interventions des banques centrales.
Sur l'ensemble de l'exercice, le fonds a sous-pondéré les investissements en produits de taux d'intérêt compte tenu d'anticipations de remontée des taux de rendement obligataires dans un environnement d'inflation élevée et persistante et de resserrement monétaire aux Etats-Unis et en Europe. La sensibilité globale du portefeuille a ainsi été maintenue plus basse que celle de l'indicateur de référence sur l'année. Elle a été fortement réduite puis a commencé à être à nouveau augmentée graduellement dans le courant du 2ème trimestre afin d'accompagner le mouvement de remontée des taux et resensibiliser progressivement la poche taux à mesure que l'on se rapproche du point de pivot. Par ailleurs, des diversifications sur les taux longs US ont été mises en place dans le courant de l'exercice.

1. Rapport de Gestion

Performance

Au cours de l'exercice sous revue, la performance nette a été de -11.731% contre -14.827% pour l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH PLUS I	115 431 487,08	26 275 620,80
Ossiam US Steepener UCITS ETF 1C USD Cap	45 723 217,05	53 344 265,00
DNCA INVEST- ALP BONDS-SIEUR	54 631 380,00	28 371 300,00
LYX EUR 2-10Y INFL EXPECTATN	27 840 009,60	28 395 970,00
OSSIAM BBG USA PAB UCITS EU	48 511 155,00	7 722 770,16
OSSIAM MSCI USA 1C EUR	0,00	48 299 706,79
AMUNDI INDEX BREAKEVEN INFLATION USD 10Y UCITS ETF DR USD AC	5 564 000,00	34 994 725,00
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Bond 7-10Y (D	39 001 372,80	0,00
ISHARES MSCI BRAZIL	19 726 460,00	18 384 730,00
ISHARES EUR AGGREGATE BOND UCITS ETF	32 017 736,00	0,00

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques…) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : **ClientServicingAM@natixis.com**

1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 137,23%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 132,91%.

Levier Brut :
Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :
Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scenarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ **Traitement des actifs non liquides**

Cet OPC n'est pas concerné.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Natixis Investment Managers International (ci-après "NIM International") est une filiale de Natixis Investment Managers (ci-après "Natixis IM" ou "le Groupe"), la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Le Groupe a développé une approche d'investissement responsable adaptée à son modèle multiaffiliés. Celle-ci repose sur différents piliers comme :

- Des politiques d'exclusions ;
- La gestion ainsi que l'actionnariat actif ("stewardship") ;
- L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

Toutefois, aucun process ESG n'est appliqué à la gestion de ce fonds. Seuls les politiques d'exclusion ainsi que l'actionnariat actif tels que définis ci-dessous sont appliqués à ce fonds.

Politiques d'exclusions

Depuis septembre 2021, NIM International a mis en place une politique d'exclusion charbon en ligne avec celle du groupe Natixis. Cette politique d'exclusion est disponible sur le site internet de NIM International pour plus de détails.
En complément et de par son activité de gestion et du modèle multi-affiliés, NIM International s'appuie sur les politiques d'exclusions des Affiliés et réalise un travail de coordination.
Chaque Affilié en charge de la gestion financière des fonds dont NIM International est la société de gestion transmet ses politiques d'exclusions (également disponible sur le site internet des Affiliés) et informe régulièrement NIM International des mises à jour. A noter que les principaux Affiliés en charge de la gestion financière des encours de NIM International ont des politiques d'exclusions telles que par exemple :

• Bombes à sous-munition et mines anti-personnel ;
• Charbon et Mountain Top Removal ;
• "Worst offenders" ;
• Tabac.

Actionnariat actif ("stewardship")

En tant que société de gestion pour compte de tiers, NIM International considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de diligence envers les porteurs de parts de veiller à l'évolution de la valeur de leurs investissements et d'exercer les droits patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, NIM International exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de part. Pour tous les fonds dont NIM International assure la gestion, sans délégation à un Affilié, la politique de vote en vigueur de NIM International s'applique. Celle-ci et le rapport de vote sont consultables sur le site internet de NIM International dans la rubrique "Informations Réglementaires". NIM International peut être amené à déléguer la sélection de titres à différentes sociétés de gestion de Natixis IM (Affiliés) suivant son modèle "multi-affiliés". Tel que précisé dans la documentation juridique des fonds concernés, cette délégation est encadrée par un contrat entre NIM International et l'Affilié auquel Natixis Investment Managers International a choisi de déléguer l'exercice des droits de votes. Ainsi, l'Affilié dans son rôle de gérant financier par délégation exercera les droits de vote suivant sa propre politique de vote.

1. Rapport de Gestion

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 6

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1. Rapport de Gestion

e) Loi Energie Climat

Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.
La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-lexercice-des-droits-de-vote.

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).
Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ;…) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1er euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.
Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation[1] :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :

o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

[1] Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.
In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2022* : 27 383 602 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2022 : 9 378 250 €
Effectifs concernés : 363
**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2022*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2022 : 9 689 885 € dont,
- Cadres supérieurs : 2 647 162 €
- Membres du personnel : 7 042 723 €

Effectifs concernés : 54

3. Frais et Fiscalité

■ **Frais d'intermédiation**

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : **http://www.im.natixis.com**.

■ **Retenues à la source**

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

4. Rapport du commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

ALLOCATION PILOTEE EQUILIBRE
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
43, avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale ALLOCATION PILOTEE EQUILIBRE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.04.17 17:59:34 +0200

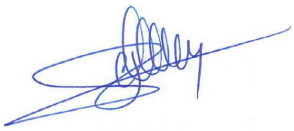

5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**1 274 440 335,48**	**1 267 135 966,34**
Actions et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**1 258 372 261,44**	**1 261 846 133,38**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 258 372 261,44	1 261 846 133,38
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**16 068 074,04**	**5 289 832,96**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	16 068 074,04	5 289 832,96
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**17 790 522,43**	**12 590 129,12**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	17 790 522,43	12 590 129,12
COMPTES FINANCIERS	**40 180 730,65**	**55 040 836,92**
Liquidités	40 180 730,65	55 040 836,92
TOTAL DE L'ACTIF	**1 332 411 588,56**	**1 334 766 932,38**

5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 305 319 697,83	1 285 705 137,28
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	8 320 395,85	43 010 046,35
Résultat de l'exercice (a,b)	-11 538 646,95	-11 630 298,33
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**1 302 101 446,73**	**1 317 084 885,30**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**18 250 191,48**	**5 289 896,27**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	18 250 191,48	5 289 896,27
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	18 250 191,48	5 289 896,27
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**1 124 310,75**	**1 104 762,75**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 124 310,75	1 104 762,75
COMPTES FINANCIERS	**10 935 639,60**	**11 287 388,06**
Concours bancaires courants	10 935 639,60	11 287 388,06
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**1 332 411 588,56**	**1 334 766 932,38**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
QO Gold 100 O 0222	0,00	15 999 446,01
FGBL BUND 10A 0322	0,00	71 975 400,00
US 10YR NOTE 0322	0,00	48 415 241,38
EURO STOXX 50 0322	0,00	100 327 500,00
EURO STOXX 50 0323	98 599 250,00	0,00
EC EURUSD 0322	0,00	16 794 923,94
CME JPY/USD 0323	13 991 391,43	0,00
Options		
DIVIDND FUTURE EUREX 12/2023 CALL 120	20 057 856,00	0,00
DIVIDND FUTURE EUREX 12/2023 CALL 135	7 470 528,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0323	31 903 200,00	0,00
US 10YR NOTE 0323	37 563 817,64	0,00
CBOT USUL 30A 0323	8 180 194,42	0,00
DJES BANKS 0322	0,00	61 656 750,00
DJES BANKS 0323	8 657 687,50	0,00
STX 50 DIV 1223	25 584 000,00	0,00
STX 50 DIV 1226	0,00	8 585 500,00
STX 50 DIV 1227	0,00	8 416 100,00
SP 500 MINI 0322	0,00	49 375 923,32
SP 500 MINI 0323	59 149 543,22	0,00
NQ USA NASDAQ 0322	0,00	14 925 765,04
NQ USA NASDAQ 0323	18 383 326,31	0,00
S&P TORONTO 6 0322	0,00	9 273 484,16
E-MIN RUS 200 0322	0,00	41 120 629,62
E-MIN RUS 200 0323	15 016 767,39	0,00
XEUR FSMI SWI 0323	28 273 553,09	0,00
OSE TOPIX FUT 0323	21 760 168,96	0,00
DJS TECH FUT 0322	0,00	8 414 340,00
FTSE 100 FUT 0323	8 919 650,61	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	180 628,92	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 391 219,15	1 237 217,66
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**2 571 848,07**	**1 237 217,66**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	446 922,31	403 376,94
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**446 922,31**	**403 376,94**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**2 124 925,76**	**833 840,72**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	13 168 942,33	10 989 617,93
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-11 044 016,57**	**-10 155 777,21**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-494 630,38	-1 474 521,12
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-11 538 646,95**	**-11 630 298,33**

5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées en frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts

Le Fonds pourra effectuer des dépôts au sens du Code Monétaire et Financier, d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts, qui permettent de gérer tout ou partie de la trésorerie du FCP, contribuent, dans ce cadre, à la réalisation de l'objectif de gestion.

Les actions

Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.
Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du dernier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

5. Comptes de l'exercice

Les obligations

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
Les valeurs étrangères sont converties en contrevaleur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

Les OPCVM/FIA

Les parts ou actions d'OPCVM/FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Titres de créances négociables (« TCN »)

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit,
- les autres titres de créances négociables à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières …) sont évalués sur la base du prix de marché.

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur).
Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués de façon linéaire.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Les contrats de cessions et d'acquisitions temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat).

5. Comptes de l'exercice

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.
Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché en fonction de la durée de l'« asset » restant à courir et la valorisation du « spread » de crédit de l'émetteur (ou l'évolution de sa notation).
Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement sauf événement exceptionnel de marché.
Les « asset swaps » d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les autres swaps sont valorisés selon les règles suivantes :
Les swaps d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement. Les swaps d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés par la méthode du taux de retournement suivant une courbe zéro coupon.
Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme

Ils sont valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers non cotés et autres titres

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les valeurs étrangères sont converties en contrevaleur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit…
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.
Le taux maximum et réel appliqué sur la base de l'actif net est de 1,00%.
Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de 1,5% TTC de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds.
Le montant provisionné est égal à la quote - part de rétrocession acquise sur la période considérée.

5. Comptes de l'exercice

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts C
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus et moins-values nettes réalisées	Capitalisation

5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**1 317 084 885,30**	**790 947 546,27**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	216 238 559,94	447 752 384,67
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-66 755 793,75	-35 712 771,49
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	40 273 574,87	34 449 380,23
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 536 042,88	-213 795,88
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	53 805 051,15	31 134 250,97
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-84 034 853,96	-24 752 800,09
Frais de transactions	-622 642,46	-421 440,02
Différences de change	11 221 751,54	11 194 089,47
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-161 572 289,15	71 906 072,96
Différence d'estimation exercice N	*-29 263 595,58*	*132 308 693,57*
Différence d'estimation exercice N-1	*-132 308 693,57*	*-60 402 620,61*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-2 956 687,30	957 795,42
Différence d'estimation exercice N	*-341 444,64*	*2 615 242,66*
Différence d'estimation exercice N-1	*-2 615 242,66*	*-1 657 447,24*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-11 044 016,57	-10 155 777,21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**1 302 101 446,73**	**1 317 084 885,30**

(*) 31.12.2021 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.
(**) 30.12.2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**0,00**	**0,00**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	126 127 634,00	9,69
Change	13 991 391,43	1,07
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**140 119 025,43**	**10,76**
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	185 744 697,08	14,26
Taux	77 647 212,06	5,97
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**263 391 909,14**	**20,23**

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 180 730,65	3,09
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 935 639,60	0,84
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	77 647 212,06	5,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	40 180 730,65	3,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	10 935 639,60	0,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 647 212,06	5,96

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	101 230 954,32	7,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	7 943 190,44	0,61	0,00	0,00	914 582,83	0,07	529 372,78	0,04
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 116 709,44	0,09
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 782 191,38	0,60	1 051 701,68	0,08	1 616 346,80	0,12	485 399,74	0,04
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	13 991 391,43	1,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	138 293 648,98	10,62	28 273 553,09	2,17	21 760 168,96	1,67	8 919 650,61	0,69

5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	125 448,68
	Dépôts de garantie en espèces	17 665 073,75
TOTAL DES CRÉANCES		**17 790 522,43**
DETTES		
	Rachats à payer	37 235,46
	Frais de gestion fixe	1 087 075,29
TOTAL DES DETTES		**1 124 310,75**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**16 666 211,68**

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 548 141,6710	216 238 559,94
Parts rachetées durant l'exercice	-480 972,3320	-66 755 793,75
Solde net des souscriptions/rachats	1 067 169,3390	149 482 766,19
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 957 004,5427	

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	13 168 942,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

5. Comptes de l'exercice

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			972 528 003,70
	FR0010369827	DNCA CONVERTIBLES EUROPE IC	5 220 531,89
	LU0383782793	DNCA INV.GBL LEADERS I C.4DEC	3 050 450,00
	LU0870553533	DNCA INVES DNCA INVEST EUROPE GROW-FEUR	4 743 900,00
	LU1728553857	DNCA INVEST- ALP BONDS-SIEUR	66 716 642,00
	LU1728554582	DNCA INVEST FLX INFLAT-SIEUR	28 958 280,00
	LU2344314476	DNCA INVEST SICAV EURO SMART CITIES WI CAP	6 887 960,04
	FR0013270345	DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO F FCP	21 356 400,00
	IE00BD8RG057	H20 MULTI AGGREGATE - I EUR (HEDGED)	12 502 503,31
	FR0011007475	H2O EUROAGGREGATE SI B	22 275 911,46
	FR0013410875	H2O EUROSOVEREIGN SI/C (EUR)	12 199 200,00
	FR0013535960	H2O MULTIBONDS SP IC	2 068 544,51
	LU0980584436	LOOMIS SAYLES EMERGING MARKETS CORPORATE BONDS FD H-TA EUR 3	19 918 080,00
	LU2045820094	LOOMIS SAYLES GLOBAL EMERGING MARKETS EQTY I/A	1 918 622,63
	IE00BM990122	LOOMIS SAYLES SUSTAINABLE EURO CREDIT FUND Q A EUR	4 807 000,00
	LU1429558577	LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	17 737 249,94
	LU1469472473	MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	30 066 345,57
	LU1799977381	MIROVA EURO SUSTAIN EQ FD SI/A NPF EUR	4 826 250,00
	LU2193676942	MIROVA GBL ENVIRON EQT FD SI NPF EUR CAP	23 419 440,00
	LU1911612460	MIROVA US CLIM AMBITION EQ FD SI EUR CAP	12 527 040,00
	LU1956003419	MIROVA WOM LEADERS EQTY FD SI EUR CAP	4 024 593,60
	LU2373384994	Natixis Bd Alt Risk Premia S1 A EUR CAP	8 671 260,00
	LU2553413241	NATIXIS GLOBAL MULT STRATEGIES G EUR ACC	22 037 400,00
	LU1429557769	Natixis International Funds Lux I - ASG Managed Futures Fund	14 029 402,67
	LU0315564228	NIFLI HA US EQ SAC	44 753 280,00
	LU0477147374	NIFLI IG CO BD QAC	23 287 633,64
	IE000IIED424	OSSIAM BBG USA PAB UCITS EU	39 495 771,36
	IE000JCGTOP1	OSSIAM BBG USA PAB UCITS EUH	14 366 547,00
	LU2491210618	OSSIAM BLOOMBERG ASIA PAC EX JAP PAB NR UE1CC	18 716 859,00
	IE00BF92LV92	Ossiam ESG Low Carbon Shiller Barclays CAPE US Sector UCITS	23 229 591,45
	LU1655103486	OSSIAM MSCI Europe ex EMU NR 1C EUR	11 269 513,11
	LU1655103643	OSSIAM MSCI JAPAN NR 1C EUR	14 634 568,55
	LU1079841273	OSSIAM SHILLER BRLY CAPE EUR	60 466 707,72
	IE00BJBLDJ48	Ossiam US ESG Low Carbon Equity Factors UCITS ETF 1A USD Acc	6 559 428,44
	LU1965301184	Ossiam US Steepener UCITS ETF 1C USD Cap	48 823 287,03

5. Comptes de l'exercice

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
	LU1118013983	OSTRUM EURO AGGREGATE SI/A (EUR) CAP	56 367 470,86
	FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	160 381 217,80
	FR0013029113	OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS Action SN(C)	17 334 881,92
	LU1951199295	THEMATICS AI AND ROBOTICS FUND H-S/A(EUR)	6 907 498,00
	LU1923622374	THEMATICS META FUND S/A USD	8 905 514,17
	LU1951225801	THEMATICS SAFETY FUND S/A(EUR)	10 014 060,00
	FR0012006971	VEGA EURO RENDEMENT ISR IC	13 712 818,60
	FR0012006989	VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR IC	5 948 214,35
	FR0014000CQ6	VEGA OBLIGATIONS EURO ISR SIC	21 930 338,08
	FR0012007003	VEGA PATRIMOINE ISR I	15 459 795,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**972 528 003,70**

5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-11 538 646,95	-11 630 298,33
Total	**-11 538 646,95**	**-11 630 298,33**

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-11 538 646,95	-11 630 298,33
Total	**-11 538 646,95**	**-11 630 298,33**

5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	8 320 395,85	43 010 046,35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**8 320 395,85**	**43 010 046,35**

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	8 320 395,85	43 010 046,35
Total	**8 320 395,85**	**43 010 046,35**

5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	395 275 313,35	523 941 715,84	790 947 546,27	1 317 084 885,30	1 302 101 446,73
Nombre de titres	3 573 387,0108	4 060 632,0300	5 946 491,5685	8 889 835,2037	9 957 004,5427
Valeur liquidative unitaire	110,61	129,02	133,01	148,15	130,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,10	4,56	6,80	4,83	0,83
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,11	-1,24	-1,15	-1,30	-1,15

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
DNCA CONVERTIBLES EUROPE IC	EUR	546,573	5 220 531,89	0,40
DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO F FCP	EUR	195 000	21 356 400,00	1,64
H2O EUROAGGREGATE SI B	EUR	269,1101	22 275 911,46	1,71
H2O EUROSOVEREIGN SI/C (EUR)	EUR	115 000	12 199 200,00	0,94
H2O MULTIBONDS SP IC	EUR	72,045	2 068 544,51	0,16
LYXOR ETF NEW ENERGY	EUR	208 000	7 535 632,00	0,58
Lyxor Index Fund - Lyxor MSCI EMU Value (DR) UCITS ETF Dist	EUR	218 385	23 209 542,87	1,78
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	1 584,9912	160 381 217,80	12,32
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS Action SN(C)	EUR	19 187,4281	17 334 881,92	1,33
VEGA EURO RENDEMENT ISR IC	EUR	130	13 712 818,60	1,05
VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR IC	EUR	37	5 948 214,35	0,46
VEGA OBLIGATIONS EURO ISR SIC	EUR	2 768	21 930 338,08	1,68
VEGA PATRIMOINE ISR I	EUR	156	15 459 795,00	1,19
TOTAL FRANCE			**328 633 028,48**	**25,24**
IRLANDE				
H20 MULTI AGGREGATE - I EUR (HEDGED)	EUR	102 387,219	12 502 503,31	0,96
ISHARES EUR AGGREGATE BOND UCITS ETF	EUR	887 263	91 833 228,85	7,05
LOOMIS SAYLES SUSTAINABLE EURO CREDIT FUND Q A EUR	EUR	550 000	4 807 000,00	0,37
OSSIAM BBG USA PAB UCITS EU	EUR	411 440	39 495 771,36	3,03
OSSIAM BBG USA PAB UCITS EUH	EUR	153 000	14 366 547,00	1,10
Ossiam ESG Low Carbon Shiller Barclays CAPE US Sector UCITS	EUR	241 166	23 229 591,45	1,79
TOTAL IRLANDE			**186 234 641,97**	**14,30**
LUXEMBOURG				
AMUNDI EURO HY BOND ESG UCITS ETF DR EUR	EUR	34 000	7 313 060,00	0,56
AMUNDI INDEX BREAKEVEN INFLATION USD 10Y UCITS ETF DR USD AC	EUR	4 000	219 006,80	0,02
Amundi Index Solutions SICAV - Amundi Floating Rate Euro Cor	EUR	78 000	7 803 775,20	0,60
AMUNDI MSCI EuropeValFact UCITSETFEUR C	EUR	104 000	25 311 488,80	1,94
AMUNDI MSCI NORDIC UCITS	EUR	16 413	8 744 798,80	0,67
AMUNDI S&P 500 UCITS ETF - EUR C	EUR	390 000	26 839 917,00	2,06
AMUNDI SP 500 BUYBACK UCITS ETF USD C	USD	130 000	28 793 102,83	2,21
DB X TRACKERS MSCI CANADA	EUR	365 047	22 508 542,49	1,73
DNCA INV.GBL LEADERS I C.4DEC	EUR	13 000	3 050 450,00	0,23
DNCA INVES DNCA INVEST EUROPE GROW-FEUR	EUR	18 000	4 743 900,00	0,37
DNCA INVEST- ALP BONDS-SIEUR	EUR	579 942,9937	66 716 642,00	5,12
DNCA INVEST FLX INFLAT-SIEUR	EUR	247 000	28 958 280,00	2,22
DNCA INVEST SICAV EURO SMART CITIES WI CAP	EUR	52	6 887 960,04	0,53
LOOMIS SAYLES EMERGING MARKETS CORPORATE BONDS FD H-TA EUR 3	EUR	208 000	19 918 080,00	1,53
LOOMIS SAYLES GLOBAL EMERGING MARKETS EQTY I/A	USD	15 000	1 918 622,63	0,15
LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	USD	104 000	17 737 249,94	1,36
LYX EUR 2-10Y INFL EXPECTATN	EUR	3 000	335 239,50	0,03

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	EUR	336 991,0958	30 066 345,57	2,31
MIROVA EURO SUSTAIN EQ FD SI/A NPF EUR	EUR	39 000	4 826 250,00	0,37
MIROVA GBL ENVIRON EQT FD SI NPF EUR CAP	EUR	198 000	23 419 440,00	1,80
MIROVA US CLIM AMBITION EQ FD SI EUR CAP	EUR	96 000	12 527 040,00	0,96
MIROVA WOM LEADERS EQTY FD SI EUR CAP	EUR	27 528	4 024 593,60	0,31
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Bond 7-10Y (D	EUR	234 000	35 396 922,60	2,72
Natixis Bd Alt Risk Premia S1 A EUR CAP	EUR	78 000	8 671 260,00	0,67
NATIXIS GLOBAL MULT STRATEGIES G EUR ACC	EUR	220 000	22 037 400,00	1,69
Natixis International Funds Lux I - ASG Managed Futures Fund	USD	104 000	14 029 402,67	1,08
NIFLI HA US EQ SAC	EUR	312 000	44 753 280,00	3,44
NIFLI IG CO BD QAC	USD	219 788,884	23 287 633,64	1,79
OSSIAM BLOOMBERG ASIA PAC EX JAP PAB NR UE1CC	EUR	189 000	18 716 859,00	1,44
OSSIAM MSCI Europe ex EMU NR 1C EUR	EUR	85 810	11 269 513,11	0,86
OSSIAM MSCI JAPAN NR 1C EUR	EUR	131 005	14 634 568,55	1,12
OSSIAM SHILLER BRLY CAPE EUR	EUR	64 366	60 466 707,72	4,64
Ossiam US ESG Low Carbon Equity Factors UCITS ETF 1A USD Acc	USD	50 000	6 559 428,44	0,50
Ossiam US Steepener UCITS ETF 1C USD Cap	EUR	427 113	48 823 287,03	3,75
OSTRUM EURO AGGREGATE SI/A (EUR) CAP	EUR	615 970,6137	56 367 470,86	4,33
THEMATICS AI AND ROBOTICS FUND H-S/A(EUR)	EUR	59 800	6 907 498,00	0,53
THEMATICS META FUND S/A USD	USD	61 000	8 905 514,17	0,69
THEMATICS SAFETY FUND S/A(EUR)	EUR	113 000	10 014 060,00	0,77
TOTAL LUXEMBOURG			**743 504 590,99**	**57,10**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**1 258 372 261,44**	**96,64**
TOTAL Organismes de placement collectif			**1 258 372 261,44**	**96,64**

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CBOT USUL 30A 0323	USD	65	48 057,18	0,00
CME JPY/USD 0323	USD	155	394 354,65	0,03
DJES BANKS 0323	EUR	1 799	130 427,50	0,01
E-MIN RUS 200 0323	USD	181	-536 767,39	-0,04
EURO STOXX 50 0323	EUR	-2 605	5 626 800,00	0,44
FGBL BUND 10A 0323	EUR	240	-1 031 720,00	-0,08
FTSE 100 FUT 0323	GBP	106	-86 018,60	-0,01
NQ USA NASDAQ 0323	USD	89	-1 356 011,31	-0,10
OSE TOPIX FUT 0323	JPY	162	-1 111 304,43	-0,08
SP 500 MINI 0323	USD	327	-2 520 864,37	-0,19
STX 50 DIV 1223	EUR	1 950	3 081 000,00	0,23
US 10YR NOTE 0323	USD	357	-201 225,57	-0,02
XEUR FSMI SWI 0323	CHF	262	-1 177 872,30	-0,09
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**1 258 855,36**	**0,10**
TOTAL Engagements à terme fermes			**1 258 855,36**	**0,10**
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DIVIDND FUTURE EUREX 12/2023 CALL 120	EUR	-1 950	-2 421 900,00	-0,19
DIVIDND FUTURE EUREX 12/2023 CALL 135	EUR	1 950	239 850,00	0,02
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			**-2 182 050,00**	**-0,17**
TOTAL Engagements à terme conditionnels			**-2 182 050,00**	**-0,17**
TOTAL Instrument financier à terme			**-923 194,64**	**-0,07**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	CHF	1 163 090	1 177 872,30	0,09
APPEL MARGE CACEIS	USD	4 452 982,57	4 172 389,38	0,32
APPEL MARGE CACEIS	JPY	156 492 000	1 111 304,43	0,09
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-7 806 507,51	-7 806 507,51	-0,60
APPEL MARGE CACEIS	GBP	76 320	86 018,60	0,00
TOTAL Appel de marge			**-1 258 922,80**	**-0,10**
Créances			**17 790 522,43**	**1,37**
Dettes			**-1 124 310,75**	**-0,09**
Comptes financiers			**29 245 091,05**	**2,25**
Actif net			**1 302 101 446,73**	**100,00**

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38